



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : COOPÉRATION INTERNATIONALE**

69) Association des Amis de la République Arabe  
Sahraouie Démocratique  
Journal ' Sahara Info ' - Subvention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_69-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 69**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 69**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## COOPÉRATION INTERNATIONALE

69) Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique  
Journal ' Sahara Info ' - Subvention

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu la circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements,

considérant que la Municipalité souhaite poursuivre sa politique de solidarité auprès du peuple sahraoui,

considérant que le journal Sahara Info se distingue par sa couverture approfondie des actualités et informations relatives au Sahara Occidental, mettant souvent en lumière des sujets politiques, sociaux, économiques et culturels,

considérant que la Ville contribue à la préservation et à la diffusion aux ivryens des informations sur le Sahara Occidental et que ce journal participe à donner une voix à une région et à ses habitants,

considérant l'importance d'une telle subvention pour ce journal,

### DELIBERE

Adopté à la majorité

par 31 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le versement d'une subvention de 4 500 € au bénéfice de l'association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique pour l'édition du journal Sahara Info.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_69-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024